

District de l'Ain de Football

26 rue du Loup—01440 VIRIAT

Tél : 04.74.22.87.87

Email : district@ain.fff.fr - Site : <http://ain.fff.fr>



En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat du District  
sera fermé du

Vendredi 24 Décembre 2021 à 13 H 30 au Mardi 4 Janvier 2022 à 9 H 00.



PLAISIR  
TOLERANCE  
PARTAGE  
RESPECT  
SOLIDARITÉ  
ENGAGEMENT

# MEILLEURS VŒUX

M. Joël MALIN, président du District de l'Ain de Football,  
les membres du comité de direction,  
l'équipe administrative et technique,  
vous adressent  
leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite  
pour cette année 2022

# COMITE de DIRECTION

## **Carnet noir :**

Le Président, les membres du Comité de Direction, le personnel administratif et technique, présentent leurs sincères condoléances à la famille suite au décès de Denys BONSACQUET, ancien arbitre du District.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## Comité de Direction du 13 Décembre 2021

**Présents** : ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BERNARD Alain, BOSSET Régis, CHENE Patrick, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, JARJAVAL Romain, JOSSERAND Alain, LEO Lydia, MAIRE Jacques, MALIN Joël, PITARD Patrick, TOUZANI Hamid.

**Assistent** : CICCHILLITTI Fabien (CTD PPF), TEPPE Esther (Responsable administrative).

**Excusés** : AMPRINO Jean Jacques, CONTET Jacques, NAEGELLEN Philippe.

☺ ☺ ☺ ☺

Joël MALIN ouvre la séance à 18 H 00.

### **Approbation du compte rendu du comité de direction du 13 Novembre 2021**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

### **Retour sur l'AG de la Ligue Auvergne Rhône Alpes du 4/12/21**

Comme celui du District, ordre du jour avec peu de points à traiter hormis les finances.

### **Retour sur l'AG de la FFF du 11/12/21**

Elections de :

- M. Philippe DIALLO au poste de vice-président délégué de la FFF. Il succède à Brigitte HENRIQUES, démissionnaire à la suite de son élection le 29 juin dernier à la présidence du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).
- Mme Aline RIERA au poste de trésorière et qui intègre le Comex.
- M. Laurent PIONNIER à la Haute Autorité du Football (HAF) au titre du collège des joueurs professionnels.

Quelques vœux ont été votés avec notamment un sur le Statut de l'Arbitrage. Tout a été adopté sauf un arbitre supplémentaire en D1 et les arbitres auxiliaires. Les principales modifications sont 4 ans de carence pour les arbitres qui changent de club et la date de mise en règle qui passe du 31 janvier au 28 février (exceptionnellement 31 mars pour cette saison)

### **Infos Ligue Auvergne Rhône Alpes**

Joël MALIN fait état des informations suivantes :

- les clubs absents à l'AG de la Ligue ne seront exceptionnellement pas amendés en regard de la pandémie et des conditions climatiques du jour.
- restauration des horaires hiver / été

- modification du calendrier Critérium U13

### Point sur les championnats du District

Le Comité de Direction souhaite que les différentes phases des compétitions (sauf Foot Réduit) se terminent et reprogrammer les matchs non joués en Janvier 2022.

Les poules de 14 ou 13, reprogrammation sur les dates de récupération prévues au calendrier :

- si 1 seul match en retard : récupération le 23 janvier 2022
- si 2 matchs en retard : récupération les 16 et 23 janvier 2022

### Tirage des prochains tours des coupes de l'Ain

Les 1/16<sup>ème</sup> de finale sont programmés le week-end des 26 et 27 février 2022.

Le tirage sera effectué prochainement.

Le tirage des 8èmes de finale se fera lors de la réunion du Comité de Direction de Mars 2022 avec un invité pour procéder aux tirages.

Le tirage des tours suivants (1/4 et 1/2) se feront en présence et dans les locaux de l'un des partenaires officiels des coupes durant la semaine du 19 au 22 avril 2022.

Joël MALIN les contactera au plus tôt.

Les dates de la Coupe des Féminines ne sont pas encore connues à ce jour.

### Récompenses des derniers clubs en lice en coupes de France et Gambardella

**Pour la coupe de France** : le club inscrit en championnat de district durant la saison en cours.

En cas d'égalité, le club sera celui qui évolue au niveau inférieur.

Récompenses uniquement si les clubs atteignent le 4ème tour.

Pour la saison 2021/2022 : Valserine FC

**Pour la coupe Gambardella** : le club inscrit en championnat de district durant la saison en cours.

En cas d'égalité, le club sera celui qui évolue au niveau inférieur.

Récompenses uniquement si les clubs atteignent le 4ème tour.

Pour la saison 2021/2022 : Dombes Bresse

Le Comité de Direction décide de doter ces 2 clubs d'un jeu de maillots + shorts + chaussettes.

### Point sur la tournée des clubs

Réunions décentralisées dans 6 secteurs.

Les 6 réunions prévues ont eu lieu :

- 12/10/21 à Châtillon sur Chalaronne
- 19/10/21 à Jayat
- 21/10/21 à Leyment
- 2/11/21 à St Denis les Bourg
- 23/11/21 à Champagne en Valromey
- 6/12/21 : à Veyziat

30 % des clubs ont assisté à ces réunions.

Les clubs présents ont apprécié les échanges.

Le Comité de Direction décide que le compte rendu sera envoyé uniquement aux présents.

### Arbitrage

- La Commission apprécie d'avoir enregistré 29 candidatures à la 1<sup>ère</sup> session (27 reçus).
- La 2<sup>ème</sup> session aura lieu les 9 – 15 et 22 janvier 2022.
- Une 3<sup>ème</sup> session aura lieu lors des vacances de Février 2022.

- La Commission souhaite organiser un stage de cohésion pour les D1 le Samedi 15 Janvier 2022 (contenu et modalités à déterminer).
- Un séminaire arbitrage LAuRAFoot est organisé le samedi 29 Janvier 2022 à Tola Vologe.

Participeront :

- les Présidents des CDA ou leur représentant : JARJAVAL Romain
- les responsables formation ou CTDA suivant les districts : CURT Alexis
- les Présidents des CDPA ou leur représentant : KRIMOU Abdel
- les Présidents des Commissions Départementales du Statut de l'Arbitrage ou leur représentant : GUTIERREZ Raul
- les Représentants des Arbitres dans les Comités Directeurs : TOUZANI Hamid

### Coupe de l'Ain Futsal Jeunes

En raison des conditions sanitaires actuelles, le Comité de Direction décide d'annuler à la majorité (3 abstentions – 1 contre) les tours qualificatifs et les finales.

Les clubs accueillants et les clubs participants seront prévenus.

Il en est de même pour le futsal féminin de Janvier 2022.

### Point sur les licences

Saison 2021/2022 au 13/12/2021 : 18.035 licenciés.

Saison 2020/2021 : 17.218 licenciés.

Le service Licences de la Ligue est pratiquement à jour de saisie.

En raison du retard des ces saisies, le Comité de Direction décide de reporter au 31 décembre 2021 la date de prise en compte des licences quant à la participation financière du District sur les licences jeunes garçons et filles + seniors filles.

### Week-end des bénévoles à Clairefontaine

La Ligue du Football Amateur a le plaisir de valoriser de nouveaux bénévoles en les invitant à un week-end à Clairefontaine les **29 et 30 janvier 2022**.

Cette opération visant à valoriser de jeunes bénévoles (de **moins de 5 ans d'activité**) a pour objectif de faire émerger une nouvelle génération en lui faisant découvrir toute la dimension sociale et culturelle du Football.

Au programme, des rencontres, des échanges, des ateliers et bien sûr du plaisir.

Seuls **6 bénévoles pour District de l'Ain** pourront participer à ce bel événement. Si le quota du District est dépassé, un tirage au sort sera effectué.

Le choix des candidatures devra respecter les critères suivants :

- Etre bénévole licencié dirigeant de club FFF comptant moins de 5 ans d'ancienneté
- Les conjoints des bénévoles ne sont pas conviés à moins qu'ils ne soient eux-mêmes licenciés bénévoles de moins de 5 ans
- Etre âgé au minimum de 18 ans à la date de l'événement
- Pass sanitaire à jour.

Retour des candidatures au District par mail, pour le **5 janvier au plus tard** en mentionnant nom-prénom - n° de licence.

Un mail sera envoyé à tous les clubs.

### Fermeture du District

Le secrétariat sera fermé du Vendredi 24 Décembre 2021 à 13 H 30 au Lundi 3 Janvier 2022 inclus.

### Tour des commissions

### **Fabien CICCHILLITTI (CTD PPF)**

- Labellisation : début des bilans intermédiaires en Janvier prochains pour les clubs en démarche de labellisation. Les membres du Comité de Direction sont les bienvenus. Le calendrier sera transmis.

- Plateau U7 à Montmerle le 21/05/2022 : A voir avec Jacques CONTET pour prendre contact avec la Croix Blanche dans le cadre de nos actions promotionnelles de fin de saison.

- Challenge U11 : suite au désistement du club de O. Sud Revermont, une nouvelle proposition de site a été faite à Mme Bérandère RANGIER, Chargée des sports du Conseil départemental. La date sera arrêtée en fonction des disponibilités du club d'accueil.

Formation : Une soixantaine d'éducateurs sont prévus sur les CFF2/CFF3 juste avant Noël. L'activité formation est bien répartie depuis ce début de saison.

PPF : 400 joueurs (U13 à U17) et 90 joueuses (U12F à U15F) accompagnés depuis le début de la saison dont 180 U13 garçons sur ce mois décembre.

Suite au R.I.D. :

- 4 filles retenus pour le stage régional U15F de la LAuRAFoot. Ces filles à profil seront intégrées au parcours départemental du PPF U14G.

- 2 joueurs retenus avec la sélection U15 LAuRAFoot sur la phase finale de la CID les 18/19 Décembre prochain.

- 4 joueurs retenus avec la sélection U16 LAuRAFoot pour le stage régional du 10 au 12 Décembre.

- 6 joueurs retenus avec la sélection U17 LAuRAFoot pour un tour régional le 15 Décembre.

### **Commission Statut de l'Arbitrage (Raul GUTIERREZ)**

Suite à l'AG fédérale, le nouveau statut de l'arbitrage doit être étudié.

### **Commission des Règlements (Maurice DELIANCE)**

Suite aux contrôles de l'éclairage des terrains de Jujurieux et de Cormoranche sur Saône. Il s'avère que ces 2 éclairages ne sont pas conformes.

De ce fait, ces 2 clubs n'ont pas l'autorisation de jouer leurs matchs en nocturne.

### **Commission Communication (Pierre BENOIT)**

Parution de la 2<sup>ème</sup> édition de « Petit Filet » fin Novembre 2021.

La 3<sup>ème</sup> édition est en cours.

### **Commission FFA (Alain JOSSERAND)**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération. La Commission rappelle que les délibérations des Conseils municipaux sont obligatoires.

### **Commission Foot Réduit (Patrick CHENE)**

Plateau U7 : les clubs organisateurs ne savent pas toujours où s'adresser pour louer une sono de qualité. Le Comité de Direction les oriente vers la Société AVRIL AUDIO à Bourg en Bresse.

U13 : suite à la CTE, il a été demandé à ce que les feuilles de match soient faites via la FMI dès la dernière phase.

Le Comité de Direction donne son accord.

### Critérium U13 :

Le Comité de Direction valide la qualification des clubs de Bourg en Bresse Péronnas 01, Misérieux Trévoux, Bresse Tonic Foot et Lagnieu.

### **Commission Labels (Patrick CHENE)**

Remises des labels les :

- 4/12/2021 au club de Bresse Nord
- 16/12/2021 au club de O. Sud Revermont 01. La remise aura lieu à la salle du gymnase de Ceyzériat à 19 heures.

### **Commission Sportive (Patrick CHENE)**

Suite à la dernière CTE, il est demandé à ce que les U15 jouent avec des ballons de taille 5 (au lieu de 4).

Accord du Comité de Direction pour une application dès la saison 2022/2023.

### **Commission Féminine (Vincent JACUZZI)**

Organisation d'un plateau féminin le 4 décembre dernier à Manziat qui s'est inscrit dans l'opération du « Téléthon » en lien avec le dispositif fédéral nommé «Foot de Cœur».

Vu les conditions météorologiques, peu d'équipes de présentes.

Le Comité de Direction décide de reverser la somme de 150 € au Téléthon. La remise se fera dans les locaux du District et en présence de l'AFM Téléthon (à inviter).

### **Commission Prévention (Alain BERNARD)**

La Commission demande à ce que les dotations non récupérées par les clubs lors de la soirée des récompenses restent la propriété du District (sauf pour les médailles). Accord du Comité de Direction à la majorité (1 abstention).

En vue de faciliter le retour aux vestiaires des équipes visiteuses et des arbitres (niveau seniors pour cette saison 2021/2022), la Commission souhaite mettre en place un protocole de fin de match avec application après la trêve 2021/2022. Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Heure de fin de réunion : 20 H 30.

## COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

### Nouveau protocole d'après match décidé par la Commission Prévention et à appliquer dès la reprise

*Pour faciliter la sortie de terrain de tous les acteurs d'un match, la Commission Prévention a instauré un nouveau protocole de fin de match. Il sera mis en application, à titre d'essai, pour toutes les équipes seniors après la trêve de cette saison 2021/2022.*

*A la fin de la rencontre, tous les participants au match se serrent la main (**le salut en fin de match se fera, pour l'instant, sans serrage de mains, en attendant des jours meilleurs**). Puis, l'équipe recevante, à l'exception de son capitaine, reste sur le terrain dans le rond central, avec les remplaçants et le ou les coachs.*

*L'équipe visiteuse au complet quitte le terrain avec les 2 capitaines, le ou les coachs, l'arbitre central, les 2 arbitres assistants et les délégués de terrain pour rentrer aux vestiaires.*

*Après la rentrée aux vestiaires de l'équipe visiteuse, l'équipe recevante sort du terrain pour rejoindre son vestiaires, attendue par l'arbitre et les 2 assistants qui rejoignent ensuite leurs vestiaires.*

*Merci de bien vouloir mettre en application ce nouveau protocole dès vos prochains matchs.*

## FORMATION INITIALE ARBITRE

La première formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :

- Dimanche 09 Janvier 2022 sur la journée
- Samedi 15 Janvier 2022 sur la journée
- Samedi 22 Janvier 2022 sur la journée (examens théorique et pratique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.

<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

**Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant !**

## QUESTIONNAIRE MI-SAISON ARBITRES

Comme les saisons précédentes, un second questionnaire pour les arbitres du DISTRICT DE L'AIN est à faire et sera comptabilisé dans le classement de fin de saison.

Il est en ligne dès ce jour, et sera à faire avant le Dimanche 09 Janvier 2022 à 23h59.

Celui-ci est à retrouver sur le lien suivant : <https://forms.gle/eXd9igAXBNF6fNFr7>

Un seul questionnaire pris en compte par arbitre (le premier enregistré).



# PREVENTION

## COMPTE RENDU REUNION COMMISSION PREVENTION

DU 16/12/2021

**Présents** : J. BELPALME –A. BERNARD - G. JACUZZI – M. MAITRE - J. MALIN – P. PITARD

**Excusée** : A. BOZONNET

### **1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 25/11/21**

Approuvé

### **2/ Fiches prévention**

Retour fiches « éducateurs » depuis le début de la saison :

Championnats	Nombre de fiches Renvoyées	Nb commentaires « réservés »	Nb commentaires « très réservés »
D3	52	0	0
D4	89	7	1
FEMININES à 11	18	2	2
U18	99	1	2
U15	102	8	0

### **3/ Matchs sensibles**

La Commission Prévention fera le point des disponibilités des Délégués pour des matchs remis classés sensibles.

#### **RAPPEL :**

Les demandes de délégués doivent se faire 15 jours avant la date du match par le biais des boîtes e-mail officielles.

### **4/ Clubs à aider**

La rencontre avec les clubs à aider se fera la troisième semaine de janvier 2022 (date à définir) au District de l'Ain à Viriat. En accord avec la Commission de Discipline, sept clubs seront convoqués et leur présence sera obligatoire.

2 personnes maximum par club, dont le Président ou son représentant. Pass sanitaire obligatoire.

Un représentant des Forces de l'Ordre sera également convié à cette réunion.

### **5/ Protocole d'après-match**

Voici le protocole d'après match, applicable à tous les matchs seniors masculins et féminins à 11 dès le mois de janvier 2022. Il sera adressé à tous les clubs par courriel :

*« Pour faciliter la sortie du terrain de tous les acteurs d'un match, la Commission Prévention a instauré un nouveau protocole de fin de match. Il sera mis en application pour toutes les équipes seniors après la trêve de cette saison 2021/2022. »*

- A la fin de la rencontre, tous les participants au match se serrent la main.

- L'équipe recevante, à l'exception de son capitaine, reste sur le terrain dans le rond central avec ses remplaçants et son (ou ses) coachs.

- L'équipe visiteuse au complet quitte le terrain avec les deux capitaines, son (ou ses) coachs, l'arbitre central, les deux arbitres assistants et les délégués de terrain pour rentrer aux vestiaires.

- Après la rentrée aux vestiaires de l'équipe visiteuse, l'équipe recevante sort du terrain pour rejoindre son vestiaire, attendue par l'arbitre et les deux assistants. Ils rejoignent ensuite leurs vestiaires. »

## **6/ Dotations aux clubs**

La Commission Prévention a présenté un texte au Comité Directeur, qui l'a adopté : Les clubs ou personnes recevant des dotations lors de la soirée des récompenses devront être présents ou représentés lors de cette manifestation, sinon ces dotations resteront acquises au District de l'Ain, exceptées les médailles.

## **7/ D1 Projet « Référent supporters »**

La Commission Prévention va proposer de mettre en place pour la saison prochaine (au niveau D1) un « référent licencié supporters » désigné par le Club. Il sera responsable pendant la saison du comportement des supporters du Club pour les matchs à l'extérieur. En cas d'indisponibilité, le Club pourra désigner un nouveau responsable. Un texte sera rédigé dans ce sens par la Commission Prévention en temps voulu.

## **8/ Bénévoles du mois**

Tirage au sort pour le mois de décembre 2021 : Jonathan HAIE (Vaux en Bugey)

Ce bénévole sera récompensé par le District en novembre 2022.

## **9/ « Petit filet »**

La Commission rédigera un article pour la prochaine parution.

## **10/ Rencontres entre clubs de la même poule**

Celles-ci seront mises en place dès le début de la prochaine saison.

## **11/ Forum d'Essor Bresse Saône**

La Commission Prévention interviendra lors du Forum d'Essor Bresse Saône sur l'écologie (22/01/2022).

## **12/ Questions diverses**

Un courriel sera adressé à chaque club pour rappeler le rôle des délégués de terrain de clubs.

## **13/ Dates à retenir**

Les membres de la Commission Prévention sont invités à indiquer leur présence sur les événements du District à venir, sous réserve de la situation sanitaire (pour l'instant, pass sanitaire obligatoire) :

02/04/22 : Finales du Festival foot U13 à BELLIGNAT (journée)

21/05/22 : Journée départementale U7 à MONTMERLE SUR SAONE (après-midi)

11/06/22 : Journée du foot féminin à PERONNAS (après-midi)

26/06/22 : Journée U11 du Conseil Départemental (lieu à définir)

**14/ La Commission Prévention recrute !**

Nous invitons les personnes intéressées à intégrer la Commission Prévention à se rapprocher du secrétariat du District. Merci d'envoyer votre candidature à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr) (à l'attention de J. BELPALME et A. BERNARD).

Fin de la réunion 19h45.

Prochaine réunion : JEUDI 27/01/2022 à 18h au District.

La Commission Prévention vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

# COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

## RAPPEL AUX CLUBS !

### Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référénts en arbitrage

#### 42.1) Les arbitres sont désignés par la commission de l'arbitrage du district.

En cas d'absence de celui-ci ou en cas de non-désignation, l'arbitre et les arbitres assistants sont désignés dans les conditions définies dans les paragraphes ci-après.

En cas de non-respect des conditions de désignations, le club plaignant doit émettre des réserves, sur la feuille de match, avant le début de la rencontre, selon les procédures en vigueur.

#### 42.2) Le règlement des arbitres s'effectue à la mi-temps, dans le vestiaire, par le club recevant.

42.3) Si l'arbitre désigné est absent 15 mn après l'heure prévue pour le début de la partie, les équipes en présence doivent présenter chacune un arbitre majeur pour les matchs seniors. Le sort désigne celui qui dirige la partie. Ce dernier est considéré au même titre qu'un arbitre officiel.

Si un arbitre officiel, non désigné ce jour-là par la commission des arbitres et non "indisponible", se trouve sur le stade et ne fait pas partie des clubs en présence, il a priorité.

Dans ce cas, l'arbitre perçoit uniquement le montant des frais de fonctionnement selon les tarifs en vigueur.

42.4) En absence de désignation d'arbitre par la commission des arbitres (pour les catégories U15, U17, U19, Féminines à 11, Seniors) sauf en D5, les articles suivants sont appliqués.

42.5) En cas de match entre 2 clubs n'étant pas en règle avec le statut de l'arbitrage, c'est le tirage au sort (à la pièce) qui désigne le club devant arbitrer la partie.

42.6) En cas de match entre un club en règle avec le statut de l'arbitrage et un club en infraction avec ce même statut, c'est le club en règle avec le statut de l'arbitrage qui est désigné pour arbitrer la partie.

42.7) En cas de match entre 2 clubs en règle avec le statut de l'arbitrage, le match est arbitré par un représentant du club recevant.

42.8) En cas de match à rejouer pour faute technique d'arbitrage ou faute administrative des instances, les dépenses occasionnées par les déplacements des arbitres, délégués et équipe visiteuse sont prises en charge par les instances.

42.9) En D5, les rencontres seront arbitrées selon les possibilités en première phase et au premier niveau en deuxième phase selon l'article 42. En deuxième phase au deuxième niveau, les rencontres sont arbitrées par le club recevant en priorité, sauf si un arbitre officiel ou joueur exclu devant arbitrer est désigné.

42.10) Le dirigeant susceptible de remplir des fonctions d'arbitrage, dans quelque catégorie que ce soit, doit avoir fait valider le certificat médical figurant sur la demande de licence.

42.11) Tout arbitre désigné par la commission des arbitres (quel que soit le mode de convocation) n'honorant pas celle-ci et tout arbitre déclaré indisponible ne peut en aucun cas arbitrer une autre rencontre.

## Réunion du 21 Décembre 2021

Présents : MM DELIANCE, PELLET, BACONNET, VERNAY

Excusés : MM BOURDON, GUTIERREZ

### Courriers :

- de St Martin Maillat CV 2 portant réclamation contre ATT Oyonnax 2 (match n° 23564001)
- de l'Ol. St Denis les Bourg 1 portant réclamation contre Feillens 3 (match n° 23556951)
- de Mr OLCAÏ Baki, arbitre de la rencontre Montluel 1/Leyment 2
- de Montluel FC à propos de l'arbitre de la rencontre n° 23870057 (D5 poule C)
- de Mr LOZACHMEUR Yohan, arbitre du match n° 23551611 Izernore 1/St Laurent 1 en D2 poule B
- du club de St Laurent sur le match n° 23551611

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### Dossier n° 93

#### **Match n° 23869970 : Ol. Buyatin 2/Culoz Grand Colombier 3 – Seniors D5 poule A – du 19/12/2021**

Courrier du club de Culoz Grand Colombier annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait

#### Score :

Ol. Buyatin 2 : 3 buts / 3 points

Culoz Grand Colombier 3 : 0 but / - 1 point

Le club de Culoz Grand Colombier est redevable de la somme de 44 €uros au District.

### Dossier n° 94

#### **Match n° 23870057 : Montluel 1/Leyment 2 – Seniors D5 poule C – du 19/12/2021**

Courrier de Leyment annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

#### Score :

Montluel 1 : 3 buts / - 3 points

Leyment 2 : 0 but / - 1 point

Le club de Leyment est redevable de la somme de 44 €uros au District.

### Dossier n° 95

#### **Match n° 24145843 : Mille Etangs 2/Essor Bresse Saône 3 – U15 D4 poule I – du 19/12/2021**

Courrier de Mille Etangs : 1<sup>er</sup> forfait.

#### Score :

Essor Bresse Saône 3 : 3 buts / 3 points

Mille Etangs 2 : 0 but / - 1 point

Le club de Mille Etangs est redevable de la somme de 20 €uros au District.

### Dossier n° 96

#### **Match n° 24145653 : Veyle Saône 1/Côtière Luenaz 1 – U15 D2 poule A – du 19/12/2021**

Courrier de Côtière Luenaz annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

#### Score :

Veyle Saône 1 : 3 buts / 3 points

Côtière Luenaz 1 : 0 but / - 1 point

Le club de Côtière Luenaz est redevable de la somme de 20 €uros au District.

### Dossier n° 97

#### **Match n° 23556942 : Plaine Revermont Foot 2/Jassans Frans 2 – Seniors D3 poule A – du 12/12/2021**

Courrier de Jassans Frans annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

#### Score :

Plaine Revermont Foot 2 : 3 buts / 3 points

Jassans Frans 2 : 0 but / - 1 point

Le club de Jassans Frans est redevable de la somme de 44 €uros au District.

### **Dossier n° 98**

#### **Match n° 24180323 : Bresse Nord 1/Bord de Veyle 2 – U18 D4 poule J – du 11/12/21**

Réserve d'après match du club de Bresse Nord 1 contre le club de Bord de Veyle 2.

Le motif de la réserve porte « sur la participation à la rencontre de l'ensemble de l'équipe du FC Bord de Veyle 2 concernant le nombre de joueurs et matchs joués en équipe supérieure ».

Réserve d'après match recevable.

Selon le règlement en vigueur dans la catégorie U18 « lors de la 2<sup>ème</sup> phase, une équipe inférieure ne peut faire jouer plus de 3 joueurs ayant joués plus de 5 matchs en équipe supérieure depuis le début de la saison ».

Après vérification par pointage des feuilles de match des U18 1 de Bord de Veyle, il s'avère que 2 joueurs ont disputé plus de 5 matchs.

En conséquence, la commission confirme le score acquis sur le terrain.

Le club de Bresse Nord est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

### **Dossier n° 99**

#### **Match n° 23564001 : Oyonnax ATT 2/St Martin Maillat CV 2 – Seniors D4 poule A – du 19/12/2021**

Réserve d'avant match du club de St Martin Maillat CV portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Oyonnax ATT, sur le motif de plus de 4 joueurs ayant plus de 7 matchs en équipe supérieure et plus de 2 joueurs ayant participé à la journée de championnat précédente, équipe supérieure au repos.

Réserve recevable.

Après pointage effectué, il ressort que l'ensemble des joueurs d'Oyonnax ATT était tous qualifiés pour participer à la rencontre du 19 Décembre.

La commission confirme le score acquis sur le terrain.

Le club de St Martin Maillat CV est redevable de la somme de 49 €uros au District.

### **Dossier n° 100**

#### **Match n° 23556951 : Feillens 3/St Denis les Bourg 1 – Seniors D3 poule A – du 19/12/2021**

Réserve d'après match du club de St Denis les Bourg sur les équipes de Feillens, équipes supérieures au repos, plus de 2 joueurs ayant participé à la dernière rencontre de championnat.

Réserve recevable.

Après vérification, il s'avère qu'un seul joueur de Feillens a participé à la rencontre.

La commission donne score acquis sur le terrain.

Le club de St Denis les Bourg est redevable de la somme de 49 €uros au District.

### **Dossier n° 101**

#### **Match n° 23551611 : Izernore 1/St Laurent 1 – Seniors D2 poule B – du 19/12/2021**

Rencontre annulée par l'arbitre (rapport) du fait d'un traçage inefficace, rendant les lignes des surfaces de réparation non visibles.

Match à reprogrammer par la commission compétente.

Frais de déplacement : lorsque la rencontre sera effectivement jouée, les frais du club de St Laurent seront pris en charge par le District selon le barème en vigueur.

# SPORTIVE SENIORS

Réunion du 21 décembre 2021

Courriers :

**Terrains impraticables pour les 18-19 décembre :**

**Avec arrêté municipal :**

Balan Fc ;Ent. Bas Bugey Rhône (commune GROSLEE ST BENOIT); St Laurent As (ville de MACON) ; Valserine Fc (commune de Valserhône) ; Bresse Dombes Js (commune ST PAUL DE VARAX)

**Valserine Fc** : Suite terrain impraticable rencontre D5 poule J du 19/12 à NURIEUX VOLOGNAT

**Veyziat Oyonnax Us** : engagement équipe 3 en D5 pour phase 2.

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

*Les membres de la commission souhaitent d'excellentes fêtes à l'ensemble des acteurs du football départemental et leur adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022.*

## **Informations préliminaires**

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

## **Vérfications décennales des terrains**

- Stade Jean Ducroux de Fareins NNI 011570101
  - Classement en attente par la ligue. Modification à réaliser par le propriétaire de l'installation.

## **Tests in-situ réalisés sur des nouveaux terrains synthétiques**

- Stades Jean Noël Bouvard 2 NNI 013010102 de Polliat et Gaston Gaillard 1 de Saint Martin du Mont NNI 013740101
  - Classement en T4 SYN pour le stade NNI 013010102 jusqu'au 15 novembre 2031 et en T5 SYN pour le stade NNI 013740101 jusqu'au 12 octobre 2031.

## **Vérfications périodiques des éclairages (toutes les deux saisons augmentées de deux saisons supplémentaires pour les éclairages LED)**

- Vérification du stade de Meximieux NNI 012440101
  - Classement au niveau E Entraînement par la ligue.

## **Informations générales**

### **Les buts**

Les buts de football respectent les règles de sécurité énoncées par les articles R.322-19 à R.322-26 du Code du Sport et par les normes NF EN 748 « Equipement de jeux- But de Football – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthode d'essai » et NF S 52-409 « Modalités de contrôle des buts sur site » Le PV des tests de stabilité est fourni au maître d'ouvrage.

Afin d'assurer l'équité sportive des pratiquants, les deux buts sont obligatoirement identiques et constitués du même matériau qui ne doit en aucun cas présenter un danger pendant toute la durée de leur utilisation et par tous les temps.

Afin de limiter les risques de choc, de blessures et les contestations pendant la pratique, tous renforts, « oreilles », arcs boutants, cages soudées ou fixées à la barre transversale et aux poteaux verticaux sont rigoureusement interdits.

Les systèmes de relevage des filets sont tolérés sous réserve que les articulations aux pieds des poteaux comme les fixations des filets ne doivent pas présenter de risque de blessure.

Afin d'éviter toute confusion avec les tracés de l'aire de jeu, ils ne peuvent pas être en blanc et leur diamètre ne peut pas être supérieur à 42mm.

Aucun logo ou inscription, publicitaire ou non, ne doit figurer sur les poteaux de but à l'exception des mentions légales en matière de sécurité (cf. article R322-23 du Code du Sport et norme NF EN 748).

Pour la CDTIS : JF JANNET